



# FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 05/03/2014



Rapporteur :  
Fabien CARRETTE-LEGRAND  
(mél : [cnab@ffbsc.org](mailto:cnab@ffbsc.org))

## BULLETIN CNAB 2014B02

*Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents sur le Site Technique Baseball conjoint à la CNSB, la CFSS et la CNAB : <http://www.stbaseball.fr/>*

### **1) REGLES DU BASEBALL...**

Note 2013/004 du 10/12/13 « **Modifications des Règles Officielles du Baseball pour 2014** » :  
[http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Note%20CNAB%2013%20004\\_modifications%20regles.pdf](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Note%20CNAB%2013%20004_modifications%20regles.pdf)

***En prendre impérativement connaissance***

**La Règle (7.13), adoptée par la Major League Baseball et visant à supprimer les collisions au marbre, est applicable sur nos terrain DES MAINTENANT :**

### **REGLE OFFICIELLE DU BASEBALL 7.13**

#### **Collisions au marbre**

Un coureur tentant de marquer ne doit pas dévier de son couloir allant directement au marbre dans le but d'initier un contact avec le receveur (ou tout autre joueur couvrant le marbre). Si, selon le jugement de l'arbitre, un coureur tentant de marquer provoque un contact avec le receveur (ou tout autre joueur couvrant le marbre) de cette manière, l'arbitre devra déclarer le coureur retiré (même si le défenseur en couvrant le marbre perdait la possession de la balle). Dans de telles circonstances, l'arbitre devra appeler un « TIME », la balle sera morte, et tous les autres coureurs devront retourner à la dernière base touchée au moment de la collision.

Règle 7.13, Commentaire : l'absence d'effort du coureur pour toucher le marbre, le fait qu'il abaisse l'épaule ou qu'il pousse devant avec les mains, les coudes ou les bras, permettront de déterminer que le coureur a dévié de son couloir d'origine pour provoquer un contact avec le receveur en violation de la règle 7.13. Si le coureur glisse (ou slide) au marbre de façon appropriée, il ne devra pas être jugé comme ayant violé la règle 7.13. Une glissade (ou slide) devra être considérée comme appropriée, dans le cas d'une glissade pieds en avant, si les fesses et les jambes dudit coureur entrent en contact avec le sol avant de toucher le receveur. Dans le cas d'une glissade tête en avant, le coureur sera considéré comme ayant glissé de manière appropriée, si son corps entre en contact avec le sol avant de toucher le receveur.

A moins que le receveur ne soit en possession de la balle, le receveur ne doit pas bloquer le chemin du coureur tentant de marquer. Si, selon le jugement de l'arbitre, le receveur, n'étant pas en possession de la balle, bloque le couloir de course du coureur, l'arbitre devra appeler ou signaler le coureur « SAFE ». En dépit de ce qui précède, cela ne devra pas être considéré comme une violation de la règle 7.13 si le receveur bloque le couloir du coureur dans le but d'attraper un relais, et que l'arbitre estime que le receveur n'aurait pu attraper la balle sans bloquer le couloir de course du coureur et que le contact avec le coureur était inévitable.

## 2) ARBITRES

### Préparation

[http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Note\\_CNAB\\_10\\_003\\_intersaison.pdf](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Note_CNAB_10_003_intersaison.pdf)

Fiche de suivi : [http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Fiche\\_suivi\\_intersaison.xls](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/Fiche_suivi_intersaison.xls)

**Les arbitres assignables en Divisions 1 et 2 sont tenus de transmettre leur fiche de suivi intersaison à [cnab@ffbsc.org](mailto:cnab@ffbsc.org) et [cnabformation@ffbsc.org](mailto:cnabformation@ffbsc.org) avant le début de ces championnats.**

### Code Vestimentaire

[http://www.ffbsc.org/imgs/docu/NoteCNAB09006\\_codevestimentaire\\_20112009.pdf](http://www.ffbsc.org/imgs/docu/NoteCNAB09006_codevestimentaire_20112009.pdf)

**A respecter impérativement**

### Système d'Arbitres

**2 Arbitres**

[http://www.baseballeurope.com/fileadmin/Publications/Technical\\_Docs/2-Umpire-System\\_CEB\\_1a\\_.pdf](http://www.baseballeurope.com/fileadmin/Publications/Technical_Docs/2-Umpire-System_CEB_1a_.pdf)

### Disponibilités

**L'ensemble des arbitres engagés au titre des équipes D1 / D2 / N1 doivent transmettre leurs disponibilités, au plus vite, à [cnab@ffbsc.org](mailto:cnab@ffbsc.org) ET au(x) désignateur(s) N1 susceptible(s), notamment au niveau géographique, de les assigner.**

## 3) DIVISION 1

### Pénalités financières

Article 20.03.02 des RGES Baseball

- SAVIGNY/ORGE 1 : engagement à régulariser (délai = 29 mars 2014)

## 4) DIVISION 2

### Pénalités financières

Article 20.03.02 des RGES Baseball

- MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : engagement à régulariser (délai = 05 avril 2014)
- RENNES : 2 AR suffisamment expérimentés (*demande de dérogation, au regard du fait qu'il n'y a pas eu de formation AN au cours de cette intersaison, en cours de discussion au sein de la Commission*)

